

Vœux et raison d'être...



2017 est là. Que sera l'an nouveau ?

Les premiers jours de janvier sacrifient nécessairement à la tradition des vœux. Liturgie civile, répétée à l'envie des simples particuliers aux grands corps régaliens de l'État qui rivalisent d'expressions de bonheur pour les uns, de prospérité pour les autres sans oublier l'essentiel de souhaits d'un corps sain préservé des entraves de la maladie.

Les organisations professionnelles n'échappent pas à la tradition. L'OTRE s'inscrit avec sincérité dans ce rituel. Avant même de le faire physiquement le 18 janvier prochain à Paris à la maison de la Nouvelle Aquitaine, la présidente Aline MESPLES dans son message adressé aux adhérents, a placé l'année 2017 sous le signe de l'espérance au cœur pour les hommes et les femmes des métiers du transport routier. Et ce n'est pas un vœu vain... pour ne pas écrire pieux !

2017 est une année de rendez-vous majeurs. Sur le plan électoral bien sûr parce qu'elle engagera pour les cinq ans qui viennent la politique de notre pays. L'OTRE a déjà commencé à prendre la mesure de son rôle pour apporter aux candidats à la magistrature suprême ses éléments de réflexions et de propositions en matière de transport. Elles sont marquées autour de grands axes

regroupant toutes les problématiques actuelles de la profession tant en ce qui concerne la régulation du marché (dumping social et concurrence déloyale ; évolution numérique ; place de notre modèle social, etc.) que les aspects sociaux (compte de pénibilité, directive européenne sur le détachement, ubérisation...). Dans ces rencontres, l'OTRE n'oublie et n'oubliera pas davantage d'évoquer le dossier des infrastructures aussi bien du point de vue de leur financement (par exemple sur le scandale des tarifs autoroutiers et de la question des contrats des concessionnaires) que de leur utilisation (permis professionnel, homogénéité des limitations de vitesse, etc.).

Autant de questions, autant de thèmes dans lesquels professionnels adhérents et professionnels permanents de l'OTRE s'investissent au travers des conseils de métier pour formuler des propositions qui seront synthétisées et soumises aux candidats à l'élection présidentielle d'abord, aux candidats aux élections législatives ensuite, comme socle commun complété par les problématiques locales.

2017 sera aussi l'année de l'application des lois du 5 mars 2014 et du 8 août 2016 créant pour la première fois un cadre juridique pour la représentativité patronale. Ces textes fixent un socle commun de critères cumulatifs et identiques à ceux définis par la loi du 20 août 2008 pour la représentativité organisations syndicales des salariés, parmi lesquels figure celui de l'audience, mesurée à partir du nombre d'entreprises adhérentes aux organisations professionnelles et du nombre de leurs salariés.

Il s'agit d'une étape majeure pour notre organisation en particulier, mais plus généralement pour stabiliser et conforter la place reconnue aux partenaires sociaux au niveau de la branche transport. Cela fera oublier, soyons en certain, définitivement, le pitoyable événement judiciaire de la fin 2016 retirant pour quelques temps la représentativité de l'OTRE.

Aline MESPLES dans son message pour 2017 termine son propos par ces mots « Espérance enfin d'un syndicalisme professionnel respectueux avec au cœur le service des chefs d'entreprise que nous sommes. »

C'est bien là autant notre espérance que notre raison d'être.
Bonne et heureuse année 2017 !